



L'an deux mille vingt le seize juin,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme  
MOULIN Catherine, Maire,  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Date de convocation : 11/06/2020

Présents : **Victoire BEAUJOU, Alain DETOLLE, Leigh FAULKNER, Pierre HOEZELLE,**  
**Francis HOEZELLE, Maxime LE HUNG, Mathilde HOUZE, Régis MOREL, Catherine**  
**MOULIN, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,**  
Secrétaire : **Mathilde HOUZE,**

DCM 2020/28 : régisseurs des gîtes, photocopies et station-service

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que trois régies de recettes ont été instituées :

- pour la délivrance de photocopies
- pour la station-service
- pour la Binhata qui comprend les recettes de la location de gîtes et d'emplacement au camping, et les recettes afférentes (jetons de douches, de lave-linge, de location de draps...) mais également les ventes de cartes IGN, de guide du routard ou de produits pour le compte d'autres bénéficiaires (livre des portraits des habitants de Faux, cartes postales...)

Les régisseurs en place sont :

- M Alain Détolle en qualité de régisseur titulaire et M Francis Hoezelle comme régisseur suppléant pour la régie de recettes de la station-service. Le paiement se faisant uniquement par carte bleue, il n'y a pas d'agent de guichet.
- Mme Françoise Romanet, régisseur titulaire des deux autres régies. Mme Marcziniak est régisseur suppléant de la régie des gîtes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

- accepte de reconduire les régisseurs en place dans leurs fonctions
- et propose Mme Victoire Beaujou comme deuxième régisseur suppléant pour la régie des gîtes, la nomination ne pouvant avoir lieu qu'après avis conforme du Trésorier.

À Faux la Montagne, le 23 juin 2020,

La Maire

C.MOULIN

